

Vie scolaire

Rien ne va plus !

**Les AED se mobilisent à partir du 22 mars : le SNFOLC les soutient totalement.
Le ministre se moque des personnels en ne répondant à aucune revendication.
Il est responsable de la dégradation des vies scolaires.**

Après les mobilisations et grèves de décembre et janvier, les AED seront à nouveau mobilisés et en grève à partir du 22 mars. Plus d'un millier de vies scolaires se sont mobilisées et pourtant le ministre n'a répondu à aucune des revendications. Les AED ont raison et le SNFOLC les soutient totalement, il sera à leur côté dans les initiatives décidées et se rendra avec eux dans les rectorats et IA.

LES AED EXIGENT UN VRAI STATUT ET UN VRAI SALAIRE

Le ministre Blanquer a utilisé les AED et les vies scolaires « *en première ligne* » depuis un an. Aucune reconnaissance en termes de salaire, de statut. Les AED sont toujours sous la pression de la menace d'un licenciement. Ils sont contraints très souvent de remplacer les enseignants, de faire « *devoirs faits* ». Pour les AED, refuser c'est s'exposer au licenciement ! Pour les 20% d'AED étudiants, cela signifie encore plus de pauvreté puisque tous les petits boulots n'existent plus. Pour tous, c'est un aller sans retour vers pôle emploi au bout de quelques mois, un an, 6 ans si le contrat est renouvelé chaque année. Sans statut et sans droits, les AED sont jetables à tous moments.

Alors qu'il a rendu plus de 2 millions d'euros au titre de la vie scolaire en 2020 sur les 212 millions non employés, les AED sont toujours payés en dessous du SMIC, ils ne perçoivent toujours pas les primes REP et REP+, l'indemnité compensatrice à l'augmentation de la CSG ne leur est toujours pas versée.

PAS D'AED EN PLUS À LA RENTRÉE 2021, COMME EN 2020

Le ministre a décidé de ne pas créer un seul poste d'AED (pareil pour les CPE) en plus pour la rentrée 2021 alors que plus de 43 000 élèves supplémentaires sont attendus et qu'il supprime 1800 postes de professeurs. Rappelons qu'à la rentrée 2020, les 23 000 élèves supplémentaires n'ont pas donné lieu à des créations de postes d'AED ou de CPE et que 440 postes ont été supprimés. Les recrutements des 3000 AED de janvier à mars 2021 peuvent au gré des décisions des recteurs et IA déboucher sur un renouvellement jusqu'en mai, mais ce n'est pas obligatoire, la décision appartient au local !

Et comme si cela ne suffisait pas, les recteurs organisent le redéploiement et les suppressions de postes d'AED et de CPE. A Poitiers, le recteur décide de prendre 30 AED en lycées pour les mettre en collèges. A Grenoble, le rectorat précise « *qu'aucun moyen supplémentaire ne sera attribué pour la rentrée 2021, mais qu'un travail aura lieu sur le redéploiement* ». A Lyon, comme si le climat scolaire le permettait, le rectorat a présenté aux organisations syndicales un projet de suppression de 27,5

postes de CPE dans 17 établissements principalement en lycée pour les redéployer en collèges. Dans les Yvelines, trois postes de CPE en lycées seraient là aussi supprimés. On sait très bien que si les postes de CPE sont supprimés, ce sont les AED qui vont prendre en charge un certain nombre de missions qui ne sont pas les leurs.

LES AED ET LES PERSONNELS N'ACCEPTENT PAS ET SE MOBILISENT

Au lycée Dumont d'Urville de Toulon où des AED seraient licenciés alors qu'en raison de la crise sanitaire, ils n'ont pas pu aller en cours, passer leurs examens et sont toujours étudiants, plus de 100 personnels exigent leur maintien avec la FSU - FO - SUD du lycée, exigeant la prolongation de contrats d'étudiants au delà des 6 ans.

Le SNFOLC et la FNEC FP-FO appellent les personnels à soutenir la grève des AED à partir du 22 mars et à organiser tous ensemble la tenue d'assemblées générales qui décident de la mobilisation pour gagner sur les revendications.

Le SNFOLC revendique :

- ▶ **Affectation immédiate d'AED supplémentaires**, sur des contrats pérennes, et recrutement massif de professeurs, de CPE, de personnels administratifs, médicaux sociaux, d'agents
- ▶ **Arrêt des pressions pour le renouvellement des contrats**, stop à la précarité et prolongation des contrats au-delà des 6 ans avec intégration dans le statut de la Fonction publique pour ceux qui le souhaitent
- ▶ **Versement de la prime REP et REP+ pour tous les personnels**
- ▶ **Augmentation des salaires**, dégel du point d'indice, augmentation immédiate de 183 euros net pour tous les personnels de l'Education nationale sans contrepartie, comme l'ont obtenu les hospitaliers.

Le SNFOLC avec la FNEC FP-FO appellent tous les personnels à faire valoir collectivement leurs revendications, à poursuivre et renforcer les mobilisations, en se réunissant et en participant aux initiatives décidées collectivement : délégations, rassemblements, grèves pour obtenir satisfaction et porter les revendications à tous les niveaux, en lien avec tous les personnels et les parents d'élèves.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives en mars.